

POM 48 2015.POM.63

Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 2

Le 18.11.2016, / CDA

Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers (LiLFAE) (Modification)

Auteur-e-s	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+	-
					++	--
Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	4	1 (nouvelle teneur)		L'autorité compétente au sens de l'article 3, alinéa 2, lettre a peut déléguer l'octroi de l'aide sociale à des organismes responsables publics ou privés <u>ou à des organismes à but non lucratif</u> par le biais de contrats de prestations. Elle attribue à ces organismes les personnes désignées à l'article 3, alinéa 1. Ceux-ci peuvent rendre des décisions dans le cadre des compétences déléguées. La Direction de la police et des affaires militaires statue sur les recours.		-
Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	4a (nouveau)			Remplacer « places d'hébergement » par « hébergements collectifs » (dans toute la loi, art. 4a, art. 4a, al. 3, art. 4b, al. 1, art. 4b, al. 2).		-
Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	4b (nouveau)	2 (nouveau)		Biffer.		-
Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	4b (nouveau)	3 (nouveau)		Biffer.		-

Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	4b (nouveau)	4 (nouveau)		Biffer.		-
Les Verts (Baumann)	4b (nouveau)	5 (nouveau)		<u>L'hébergement des personnes visées à l'article 3, alinéa 1 dans des tentes et des constructions souterraines doit être évité.</u>		-
Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	4d (nouveau)	1 (nouveau)		Les infrastructures sélectionnées en vertu des articles 4a et 4b doivent être réparties d'une manière aussi équilibrée que possible entre les régions et être financièrement avantageuses, <u>dans les limites des moyens mis à disposition par la Confédération.</u>		-
Les Verts (Baumann)	4d (nouveau)	1 (nouveau)		Les infrastructures sélectionnées en vertu des articles 4a et 4b doivent être réparties d'une manière aussi équilibrée que possible entre les régions, <u>avoir un coût raisonnable et permettre une intégration rapide et être financièrement avantageuses.</u>		-
Majorité de la CSéc (Wenger)	4d (nouveau)	6 (nouveau)		Biffer.		-
Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	4d (nouveau)	6 (nouveau)		Proposition du CE 1	+	
Minorité de la CSéc (Gschwend-Pieren)	7	1		Biffer.		-